République Démocratique et Populaire

Ministère des études supérieures

et de la recherche scientifique

Université Mohamed Lamine DEBAGHINE- Sétif 2

Facultés des Lettres et des Langues

Département de Français

Matière : Institutions Educatives : ( S1= Statuts des langues)

Spécialité : Didactique des langues étrangères

Niveau : M1

Responsable de la matière : Dre KAÏM Nora

1. C’est quoi institutions éducatives ?

Les institutions éducatives sont des organisations qui fournissent des services d’enseignement et de formation aux individus. Elles peuvent prendre différentes formes, telles que les écoles, les collèges, les universités, les centres de formation professionnelle, les académies, etc.

Ces institutions jouent un rôle crucial dans la société en offrant aux individus l’opportunité d’acquérir des connaissances, des compétences et des qualifications nécessaires pour réussir dans leur vie personnelle et professionnelle. Elles fournissent un cadre structuré où les étudiants peuvent apprendre auprès d’enseignants qualifiés et interagir avec leurs pairs.

Les institutions éducatives sont généralement réglementées par des organismes gouvernementaux ou des autorités compétentes pour garantir la qualité de l’éducation dispensée. Elles suivent un programme d’étude spécifique qui est conçu pour répondre aux besoins éducatifs des étudiants.

Les institutions éducatives jouent également un rôle important dans la recherche et le développement de nouvelles connaissances. Les universités et autres centres de recherche sont souvent à l’avant-garde de la recherche scientifique, médicale, technologique et sociale.

En somme, les institutions éducatives sont essentielles pour le développement individuel et social en fournissant une éducation de qualité et en favorisant la recherche et l’innovation.

1. C’est quoi Statut d’une langue ?

Le statut des langues peut varier en fonction de plusieurs facteurs, tels que le nombre de locuteurs, l’importance politique et économique d’une langue, ainsi que les politiques linguistiques mises en place par les gouvernements. Certaines langues ont un statut de langue officielle dans un pays ou une région donnée. Cela signifie qu’elles sont utilisées dans les institutions gouvernementales, les écoles et les médias officiels. D’autres langues peuvent avoir un statut de langue nationale ou régionale, ce qui signifie qu’elles sont largement utilisées par la population mais n’ont pas le statut officiel. Certaines langues peuvent être considérées comme des langues minoritaires ou régionales. Elles sont parlées par un nombre limité de locuteurs et peuvent être menacées d’extinction. Des mesures peuvent être prises pour promouvoir et préserver ces langues, telles que l’enseignement bilingue dans les écoles ou la reconnaissance officielle des droits linguistique des communautés concernés.

Enfin, certaines langues peuvent être considérées comme des langues internationales. Elles sont utilisées comme moyen de communication entre des personnes de différentes nationalités et sont souvent enseignées comme langue étrangère. L’anglais est actuellement la principale langue internationale utilisée dans les domaines du commerce, de la science et de la diplomatie.

En définitive, il convient de signaler que le statut des langues peut évoluer au fil du temps en fonction des changements démographiques, politiques et sociaux.

1. La politique linguistique en Algérie

La politique linguistique en Algérie est un sujet complexe et controversé, étant donné le diversité linguistique du pays. L’arabe est la langue officielle de l’Etat, tandis que tamazight (berbère) a été reconnu comme langue nationale en 2002.

L’arabe est utilisé dans l’administration, l’éducation, les médias et la vie publique en général. Cependant, il existe également une forte présence de dialectes arabes locaux et de variétés berbères dans différentes régions du pays. Le tamazight a été intégré dans le système éducatif algérien en tant que matière enseignée à partir de 1995. Depuis lors, des efforts ont été déployés pour promouvoir son utilisation et sa préservation. Des médias berbérophones ont également été crées pour diffuser des programme en tamazight.

En outre, l’Algérie a également une histoire coloniale française qui a laissé une empreinte importante sur le pays. Le français est encore largement utilisé dans le domaine de l’éducation supérieure, des affaires et de la culture. Il est considéré domaine une langue étrangère mais reste influent dans certains secteurs.

En effet, le statut du français en Algérie a évolué au fil du temps, reflétant les changements politiques et sociaux dans le pays. Avec la colonisation française, le français est devenu la langue officielle et la langue d’administration. Les colons français ont encouragé l’usage du français et ont établit un système éducatif basé sur cette langue. Le français était largement utilisé dans les domaines de l’éducation, de l’administration, du commerce et des médias. Cependant, la majorité de la population algérienne n’avait pas accès à l’éducation en français et continuait à parler l’arabe dialectal.

Avec la guerre de d’indépendance algérienne, le mouvement indépendantiste a rejeté l’utilisation du français comme langue officielle. Les militants nationalistes ont promu l’arabe comme langue nationale et ont encouragé son utilisation dans tous les domaines de la vie publique. Après l’indépendance, le gouvernement algérien a adopté une politique de promotion de l’arabisation. L’arabe est devenu la seule langue officielle et le système éducatif a été réformé pour enseigner principalement en arabe. Le français a perdu son statut privilégié et est progressivement devenu une langue étrangère. Néanmoins, avec tous ces changements politiques, le français continue d’être utilisé dans certains domaines, et reste une langue imposante dans les milieux économiques, commerciaux et diplomatiques. De plus, certaines familles algériennes continuent à parler le français à la maison. Après le départ du président BOUTEFLIKA, la nouvelle politique du pays et qui prône l’indépendance politique de toute influence française, l’Algérie veut promouvoir l’Anglais et en faire une langue aussi imposante qu’a été le français. Pour dire enfin que l’évolution de telle ou telle langue dans un pays dépend des facteurs politiques, sociaux et culturels.

**Références bibliographiques** :

1)-BEACCO Jean-Claude et al. Les cultures éducatives et linguistiques dans l’enseignement des langues. 2005. Paris. Editions : Presses Universitaires de France. 276p.

2)-KADRI Aïssa. Le système d’enseignement algérien entre passé et présent. 2018. CIRIEC n°11.

3)-REBOUL Olivier. La philosophie de l’éducation. 2010. Paris. Editions : Presses Universitaires de France. 128p.

4)-REUCHLIN Maurice. A propos des institutions éducatives. In: Raison présente, n°3, Mai – Juin - Juillet 1967. L'aliénation, mythe ou réalité. pp. 15-31.